

# INTRODUCTION

Dans son article « L'État-nation et l'Afrique » publié en 1981 dans la *Revue française d'histoire d'outre-mer*, Yves Person écrit ceci :

Deux siècles de progrès, conçu comme une simple croissance de la production matérielle aux dépens des rapports humains et menant à une accumulation sans issue qui se heurte aux dimensions limitées de la terre, tel est le bilan de l'État-nation, dont l'Europe a un besoin urgent de dépasser les limites. Il me semble que les sociétés africaines peuvent échapper à cette impasse, et peut-être nous montrer la voie, si elles savent animer les espaces d'autonomie qui vivent en elles-mêmes, au lieu de vouloir les étouffer<sup>1</sup>.

Plus de 40 ans après, ses paroles sont restées sans conséquence. Les pays africains aussi bien que les pays européens en question ont fait le choix de la perpétuation du modèle de l'État-nation, allant à l'antithèse de la recommandation d'une refondation du modèle étatique pour qu'il satisfasse des intérêts humains, sociaux, plutôt que des intérêts économiques qui ne semblent pas viables à terme au vu des multiples défis planétaires qui se posent aujourd'hui. Parmi ces pays, il y a le Mali, un cas d'étude particulièrement intéressant, car la crise qui y règne depuis 2012 vient étayer les propos du politologue Yves Person.

Lancée en 1880, la conquête du Mali par la France a abouti le 27 août 1892. Cette dernière a imposé le modèle de l'État-nation à ce

---

1 Langaa & Centre d'études africaines, *Dynamiques de l'ethnicité en Afrique. Éléments pour une théorie multinationale*, 2014, 244 p., URL : [http://classiques.uqac.ca/contemporains/Touoyem\\_Pascal/Dynamiques\\_ethnicite\\_en\\_Afrique/Dynamiques\\_ethnicite\\_en\\_Afrique\\_Editeur.pdf](http://classiques.uqac.ca/contemporains/Touoyem_Pascal/Dynamiques_ethnicite_en_Afrique/Dynamiques_ethnicite_en_Afrique_Editeur.pdf).

qu'elle appelait, à l'époque, le Soudan français<sup>2</sup>. Il avait déjà été adopté par plusieurs pays européens conséquemment aux révoltes populaires caractéristiques du XIX<sup>e</sup> siècle. S'y ajoute la concrétisation de l'intangibilité des frontières étatiques respectives et de la forme moderne de l'État lors du Congrès de Vienne de 1814-1815. Depuis son indépendance le 22 septembre 1960, le Mali a repris possession de son autonomie et a perpétué ce modèle. L'influence de la France sur son ancienne colonie prend forme dans le Pacte colonial signé en 1959 et composé de 11 accords<sup>3</sup>. Ils portent sur la gestion du système monétaire du franc CFA par la France par divers biais, sur des accords commerciaux, financiers et de défense donnant à la France la priorité ou l'exclusivité et sur l'obligation du Mali de s'allier à la France en cas de guerre ou de crise mondiale. Encore aujourd'hui, le Pacte colonial est en vigueur. Cependant, la mondialisation a permis au Mali de desserrer sa dépendance à la France en diversifiant ses partenariats et en adaptant progressivement son fonctionnement face aux nouveaux enjeux auxquels il est confronté. C'est ainsi que le colonel Assimi Goïta, actuellement au pouvoir, a dénoncé en 2022 8 des 11 accords du Pacte<sup>4</sup> qui freineraient le développement du Mali et nuiraient à sa souveraineté. Cette dénonciation est pour l'instant dépourvue d'effets juridiques. Elle témoigne en revanche de la remise en

- 
- 2 DIAWARA Boubacar, *Territorialisation des politiques publiques et reconstruction de l'État au Mali en termes de gouvernance*, Thèse de sciences politiques à l'université Paris-Est, 2019, 478 p.
- 3 « Assimi Goïta vient d'annuler 8 des 11 accords coloniaux de 1959 entre son pays et la France », *Maghreb Observateur*, 3 novembre 2022, URL : <https://maghreb-observateur.com/?p=16608>.
- 4 Il dénonce : 2. La confiscation automatique des réserves financières nationales ; 3. Le droit de premier refus sur toute ressource brute ou naturelle découverte dans le pays ; 4. La priorité aux intérêts et aux entreprises françaises dans les marchés publics et appels d'offres publics ; 5. Le droit exclusif de la France de fournir des équipements militaires et de former les officiers militaires ; 6. Le droit pour la France de déployer des troupes et d'intervenir militairement dans le pays pour défendre ses intérêts ; 9. L'obligation d'envoyer en France un bilan annuel et un rapport d'État des réserves ; 10. La renonciation à toute alliance militaire avec d'autres pays, sauf autorisation de la France ; 11. L'obligation de s'allier avec la France en cas de guerre ou de crise mondiale.

cause croissante par le Mali de la place de la France en tant qu'alliée. De surcroît, elle pourrait être la voie à un changement de paradigme conduisant le Mali à adopter un nouveau modèle étatique lui permettant de s'adapter aux nouveaux défis nationaux et planétaires. Ceux-ci appellent particulièrement à une solution novatrice et sur mesure depuis la crise de 2012, à l'origine de la forte instabilité qui perdure aujourd'hui.

Le 17 janvier 2012, un groupe de Touaregs de la région de Tombouctou, constitué sous le nom de Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), revendique l'indépendance du nord du Mali. Ils se battent aux côtés d'Ansar Dine, un groupe salafiste. Ils sont très vite rejoints par les groupes djihadistes d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO). Face à la détérioration rapide de la situation, une partie de l'armée lance un coup d'État le 22 mars 2012, destituant l'ancien président Amadou Toumani Touré (ATT) qui en était à son second mandat<sup>5</sup>. Il avait lui-même pris le pouvoir pour son premier mandat du 26 mars 1991 en renversant l'ancien général au pouvoir. ATT a organisé les premières élections démocratiques du Mali en 1992, rendant le président élu légitime. De par les nombreuses réformes engagées pour encourager la démocratie, ATT a valu au Mali une image exemplaire dans la région. Elle est cependant remise en cause depuis 2012. Depuis le putsch militaire, deux nouveaux coups d'État ont eu lieu, l'un le 18 août 2020 pour des raisons de corruption et d'insécurité, l'autre le 25 mai 2021<sup>6</sup>. Il ne semble aujourd'hui pas réaliste de penser pouvoir renforcer le pouvoir de l'État ou le système démocratique par des élections. Même si elles étaient réclamées et organisées, les moyens manquent et un autre obstacle se fait d'autant plus saillant : elles ne seraient pas légitimes. L'État malien a perdu le contrôle d'une partie de son territoire, des milliers de

---

5 DIAWARA Boubacar, *op.cit.*

6 Wikipédia, « Coup d'État de 2021 au Mali », URL : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Coup\\_d%27\\_%C3\\_%89tat\\_de\\_2021\\_au\\_Mali](https://fr.wikipedia.org/wiki/Coup_d%27_%C3_%89tat_de_2021_au_Mali), consultée le 12 avril 2023.

déplacés ou de réfugiés dans des camps à la frontière ne sont pas en mesure de venir voter et les affrontements entre groupes armés perdurent. De plus, un faible taux de participation est à prévoir, car les Maliens ont de moins en moins confiance en l'État, auquel ils attribuent peu de légitimité. Depuis une décennie, maintes critiques portent sur le gouvernement, principalement du fait du manque de développement, des disparités économiques et de la corruption<sup>7</sup>. L'armée est également remise en cause pour ses exactions, sa méfiance en telle période de crise et son influence politique dangereuse pour le processus démocratique<sup>8</sup>.

Il convient de s'interroger sur les causes de la situation actuelle, en se focalisant sur les priorités qui doivent être celles de l'État malien, voire de ses partenaires régionaux et internationaux. Les problèmes au Mali sont divers, mais ils relèvent largement de la présence de multiples cultures, ethnies et religions, ainsi que de la contestation des frontières, communément internes, manifestant les divisions au sein même du territoire étatique. Dans l'ordre international actuel et le droit qui le fonde, notamment la Charte des Nations unies, il paraît peu concevable de modifier ces frontières pour répondre aux diverses revendications et coller davantage aux réalités communautaires. En effet, le « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », dont dispose le paragraphe 2 de l'article premier de la Charte, reste un concept flou et problématique qui ne pourrait servir d'argument de sécession que sous le joug d'un colonisateur. Par ailleurs, les frontières extérieures posent problème en ce qu'elles sont, au contraire, peu remises en cause, leur existence étant davantage fictive que concrète. La porosité de ces frontières contribue largement à l'insécurité, appelant à fonder une unité territoriale solide et durable. À l'aune du droit international public et de la situation malienne, il semblerait que la solution la plus crédible pour s'attaquer aux problématiques culturelles et territoriales

---

7 DIAWARA Boubacar, *op.cit.*

8 Friedrich-Ebert-Stiftung, Du « tout sécuritaire » au dialogue diplomatique : faut-il envisager une stabilité négociée au Sahel ?, 2022, p.38, URL : <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/fes-pscc/18952.pdf>

soit de restaurer la cohésion nationale. Celle-ci passe forcément par une volonté des dirigeants, de la société civile, et des différents acteurs politiques engagés dans le conflit, de s'entendre et de se comprendre. Pour cela, il convient d'articuler les revendications, les identités, les spécificités de chaque groupe et de créer un ordre social qui repose sur la tradition déjà ancrée plutôt que sur l'individualisme.

Pour aborder le sujet de l'État-nation au Mali et le lier aux divers problèmes que révèle la situation longue d'une dizaine d'années, les théories classiques des relations internationales paraissent inadéquates. Une approche multidimensionnelle est préférable, car elle permet d'aborder une diversité d'échelles et de domaines. Seront ainsi analysées les dynamiques aux échelles locale, nationale, régionale et internationale qui revêtent des considérations politiques, économiques, culturelles et sécuritaires. La situation malienne étant très complexe, cette analyse ne se veut pas exhaustive, mais nourrie d'une diversité de points de vue et de considérations majeures. Elle prendra racine dans des concepts développés par les chercheurs. Les notions d'État-nation, d'État multiculturel, d'État importé, fragile ou failli et de développement durable seront développées plus exhaustivement au fil du développement, mais il paraît nécessaire de les introduire dès à présent.

Le concept d'« État-nation » est la résultante de la combinaison entre celui d'« État » et de « nation », trop souvent compris comme analogues. En droit, l'État est une personne morale de droit public titulaire de la souveraineté sur un territoire donné. En sciences politiques, il est l'ensemble des institutions qui gouvernent un pays. Il a pour rôle d'assurer la sécurité, de garantir la liberté des citoyens, d'assurer le maintien de la propriété et d'apporter un équilibre social, cela par le biais du pouvoir exécutif faisant figure d'autorité et des moyens de coercition dont il dispose. L'État ne se compose pas forcément d'une nation, mais éventuellement d'un peuple, c'est-à-dire d'un ensemble de personnes vivant sur un territoire donné n'ayant *a priori* aucun lien spécifique. La

nation se différencie du peuple, car s’y ajoutent une communauté d’intérêts et une volonté de vivre ensemble, au sens de la conception rationnelle française. La position culturelle allemande érige le partage de traditions culturelles et les liens du sang en critère décisif. Quoi qu’il en soit, le sentiment d’appartenance à un peuple, élevé au rang d’entité unifiée intangible, et à ses coutumes, est inhérent à l’existence de la nation. Elle relève donc de l’abstraction tandis que l’État prend la forme concrète d’une organisation politique et administrative. Une nation peut exister sans État comme un État peut exister sans nation. L’État-nation est la juxtaposition de ces concepts, faisant de lui un « *État dont les citoyens forment un peuple ou un ensemble de populations se reconnaissant comme ressortissant essentiellement d’un pouvoir souverain émanant d’eux et les exprimant* »<sup>9</sup>.

Par contraste, un « État multiculturel » se compose de différentes cultures au sein d’un unique territoire sous l’égide d’un État, créant souvent des divisions internes. Ce terme sera ici préféré à celui d’« État multinational », car les différentes communautés ne revendiquent pas toutes la sécession et une existence nationale propre. Cette diversité de cultures transparait par la diversité des ethnies au Mali, qui se regroupent généralement en communautés. Les notions d’« État multiethnique » et d’« État multicommunautaire » pourront ainsi être invoquées au même dessein.

L’« État importé » est un concept développé par Bertrand Badie dans son livre éponyme paru en 1992. Le sous-titre *L’occidentalisation de l’ordre politique* remet déjà en question la légitimité de l’« universalisation » du modèle de l’État-nation en dehors de l’Europe par les anciennes puissances coloniales. Dans la présente démonstration, c’est ce phénomène qui servira de point de départ à la réflexion sur les diverses causes de la situation malienne. Cependant, il ne s’agit pas ici d’analyser les modalités et les rai-

9 Larousse, Définition d’« État-nation, États-nations », URL : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%99tat-nation/10909959>, consultée le 3 avril 2023.

sons de cette exportation, mais l'effet de la transposition d'un tel modèle à un État auquel il ne semble pas adapté.

Les notions d'« État fragile »<sup>10</sup> et d'« État failli »<sup>11</sup> ont déjà été abordées par des auteurs comme Francis Fukuyama ou Noam Chomsky au début du siècle sans pour autant se voir attribuer une définition précise. En 2006, le *Crisis States Research Center* (CSRC) de la *London School of Economics and Political Science* considère que l'État failli doit être rapproché de la notion d'« effondrement de l'État »<sup>12</sup>, se disant d'une « *situation où l'État est incapable de remplir ses fonctions de base, et notamment d'assurer la sécurité intérieure comme extérieure, bien qu'il dispose théoriquement du monopole de la force légitime, selon la célèbre définition de Max Weber* »<sup>13</sup>. Un État fragile serait quant à lui sujet à l'effondrement, incapable de résister aux « *chocs internes et externes* » et d'entretenir une cohésion d'ensemble<sup>14</sup>, divergeant ainsi selon Seth Kaplan de l'État-nation.

Le développement durable est simplement défini en 1987 par Mme Gro Harlem Brundtland, Première ministre norvégienne à cette date, comme « *développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». Cette définition officiellement reprise par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)<sup>15</sup> englobe ainsi maints secteurs et considérations, ce qui permettra en fin de développement de proposer de multiples réformes pour que le Mali se donne les moyens de réaliser cet objectif.

Désormais définies, ces notions doivent être confrontées à la situation malienne dans le but d'instaurer une grille de lecture permettant

---

10 « *Weak State* » dans sa version originale anglophone.

11 « *Failed State* » dans sa version originale anglophone.

12 « *State collapse* » dans sa version originale anglophone.

13 GAULME François, « « États faillis », « États fragiles » : concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale », *Politique étrangère*, n°1, 2011, p.22.

14 GAULME François, *op.cit.*

15 INSEE, Définition du « développement durable », URL :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1644>, consultée le 9 avril 2023.

de constater ou non si les différentes conditions requises pour arriver à de telles qualifications sont remplies au Mali. De prime abord, le modèle de l'État-nation au Mali semble davantage relever de la théorie que de la réalité, car maints éléments manquent à sa concrétisation. Ce faisant, il n'existe pas une unité populaire portant un projet commun sous l'égide d'institutions efficaces et suffisamment reconnues. Cette constatation servira de point de départ pour tenter d'expliquer les causes des différents problèmes qui se posent dans le pays depuis 2012.

Ainsi, il convient de se demander : en quoi le modèle importé de l'État-nation au Mali, pays multiculturel, est-il une cause structurelle de l'instabilité du pays, particulièrement exacerbée depuis la crise de 2012 ?

La logique individualiste, au cœur du modèle de l'État-nation, a failli au Mali en laissant de côté une trop grande partie de la société. Le système capitaliste et libéral qui l'accompagne a permis à de nombreux États de s'ériger en nation où les différences de classes dépassent les différences culturelles. La théorie moderniste soutenue par Karl W. Deutsch<sup>16</sup> passe par la répartition du travail et l'apprentissage, permettant de placer les individus dans des situations analogues, favorisant ainsi la création de liens sociaux. De plus, le succès de l'État-nation, en Europe et notamment en France, est passé par la capacité de l'État à produire et à redistribuer les richesses à la population. L'État s'est érigé en institution indispensable exerçant une autorité légitime sur chaque citoyen. Sa portée symbolique a contribué à faire émerger le fait national, ou plutôt à le renforcer selon la conception française de la nation dont Ernest Renan est l'une des figures de proue. Au Mali, cette logique quasi inhérente à l'État-nation est inapplicable. La thèse de ce travail repose donc sur l'affirmation suivante : le modèle de l'État-nation importé au Mali ne correspond pas à son multiculturalisme historique et la volonté de perpétuation de ce modèle ne

16 BOURRICAUD François, « Communication sociale et mobilisation nationale selon Karl W. Deutsch », *Revue française de sociologie*, n°33, 1992, pp. 421-442, URL : [www.persee.fr/doc/rfsoc\\_0035-2969\\_1992\\_num\\_33\\_3\\_5606](http://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1992_num_33_3_5606).

fait qu'entériner l'instabilité actuelle, que l'on peut faire remonter à la crise de 2012.

Cette thèse se décline en trois hypothèses distinctes qui constitueront respectivement les trois grands axes de réflexion. Premièrement, les divisions internes, qu'elles soient culturelles, communautaires ou géographiques, ferment la voie à la résolution des multiples conflits sur le territoire malien. Ces divisions empêchent tout espoir de cohésion nationale pour laquelle des négociations et la mise en œuvre de l'accord d'Alger ont échoué. Au sein de l'État-nation, la cohésion sociale repose largement sur le fait national qui fait défaut au Mali. Différents arguments étayant l'affirmation selon laquelle on ne peut identifier de nation au Mali seront mis en rapport avec une partie des problèmes qui s'y posent aujourd'hui. Secondement, la faible légitimité des frontières étatiques et le manque de reconnaissance de l'État malien en tant qu'institution souveraine par la population et les acteurs extérieurs empêchent celui-ci de fermement s'imposer dans l'ordre interne et international. À la lumière des divers défis que pose l'atteinte à l'intégrité territoriale du Mali, il ne semble pas réunir toutes les caractéristiques permettant d'identifier un État. Troisièmement, ces deux premières parties portant sur l'absence d'une véritable nation et de certaines composantes de l'État seront mises en relation pour aboutir à la cause de l'instabilité décennale au Mali : l'échec de l'importation du modèle d'État-nation. Le pays ayant ses propres spécificités et une histoire ne suivant pas la logique de ce modèle, il connaît des obstacles à sa souveraineté nationale et internationale qui requièrent d'innover pour aboutir à un modèle étatique adapté. Cela s'avère d'autant plus nécessaire que la mondialisation érode peu à peu les États-nations partout dans le monde. Ils voient l'intangibilité de leurs frontières et la primauté de l'appareil étatique progressivement mis à mal par le fait d'acteurs locaux, régionaux et internationaux. Le Mali a aujourd'hui la possibilité d'emprunter sa propre voie, suivant un développement durable et

novateur qui s'adapte aux problématiques non seulement internes, mais aussi externes, au pays.

La réflexion sur le sujet de l'État-nation au Mali est fondée sur un corpus composé de différents types de sources (**Annexe I, pp.92-93**). Les articles scientifiques sont majoritaires. Certains se focalisent sur les acteurs du conflit, tandis que d'autres privilégient l'analyse de concepts ou de théories exposés par d'autres auteurs. Ils renseignent sur l'évolution de la situation dans le pays, des mentalités des divers groupes, et reflètent la progression de la réflexion théorique à la lumière des nouveaux événements. Ils diffusent eux-mêmes des hypothèses étayées ou non par le reste du corpus et de la bibliographie. Ces articles scientifiques sont complétés par des documents plus exhaustifs, des études collégiales, qui permettent une analyse en profondeur et une compréhension plus globale des thèmes abordés. Le corpus est aussi fondé sur la thèse de Boubacar Diawara<sup>17</sup>, qui éclaire sur de nombreux points historiques et politiques, et qui se penche tout particulièrement sur le processus de décentralisation de plus en plus privilégié pour répondre à l'instabilité politique. Deux retranscriptions écrites, l'une d'une session de l'Assemblée générale des Nations unies<sup>18</sup> et l'autre d'un colloque<sup>19</sup>, permettent cumulativement d'obtenir le point de vue et les priorités du Mali à l'international ainsi que ceux définis par les chercheurs qui, n'étant pas des acteurs étatiques, ont une grille de lecture différente de la situation. Enfin, le corpus comporte quelques articles de presse faisant le point sur l'évolution de la situation et les perspectives de changements souhaitables, voire réalisables, particulièrement en ce qui concerne l'action de la société civile et les négociations entre les parties au conflit.

---

17 DIAWARA Boubacar, *op.cit.*

18 Mission permanente de la République du Mali auprès des Nations unies, Retranscription de la Sixième Commission, Soixante-dix-septième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, Examen du point 112 intitulé « Mesures visant à éliminer le terrorisme international », New York, 2022.

19 Fondation Gabriel Péri, Compte rendu du colloque : *Quelles constructions politiques au Mali face aux crises dans le Sahel ?*, 19 juin 2012, 39 p.

Ce travail s'appuie sur des concepts déjà traités et véhiculés par certains chercheurs, mais il les dépasse pour les transposer à une situation concrète. Le rapprochement entre le concept d'État-nation et les difficultés qui se posent actuellement au Mali résulte d'un long travail de recherche suivant une logique d'accumulation des connaissances. La construction de ce mémoire repose sur la méthode inductive par laquelle les nombreuses sources étudiées ont fourni une image globale et multidimensionnelle de la situation factuelle sur laquelle sont ensuite venus se superposer des éléments théoriques relevant de notions telles que celle de l'État-nation. Cela permet d'instaurer une grille de lecture qui prend en compte les multiples facettes que revêt l'instabilité au Mali.

Au début de mes recherches, mon dessein était de forger mon propre avis sur le concept de « Françafrique », prenant comme études de cas l'Algérie et le Mali. Ces recherches m'ont permis de découvrir ces deux pays dont j'ignorais tout avant. En me penchant sur le Mali et le contexte depuis la crise de 2012, j'ai été surprise par la manière dont l'intégrité d'un État peut à tel point être remise en cause. Passionnée par les conflits armés, j'ai d'abord cherché à analyser les tenants et aboutissants du conflit pour ensuite envisager des moyens de réinstaurer la sécurité et la stabilité. En constatant l'ampleur de la complexité des événements, je me suis rapidement rendu compte, en identifiant les paradoxes posés par la situation, que cette issue requerrait nécessairement de considérer tous les domaines et pas seulement l'aspect militaire. C'est en adoptant cette approche multidimensionnelle que j'ai pu remonter à ce qui est selon moi la racine du problème : l'importation incompatible du modèle de l'État-nation au Mali.

Pour que la démarche adoptée soit cohérente et linéaire, le plan de ce travail repose sur une déconstruction du concept de l'État-nation pairée à celle des diverses problématiques qui se posent au Mali, ce rapprochement permettant de démontrer que les critères de ce modèle sont incompatibles avec les spécificités maliennes. Dans un premier temps, la théorie de la nation sera exposée et

mise en relation avec le caractère multiculturel de l'État malien pour démontrer que la construction d'une entité nationale unique n'est vraisemblablement pas réalisable. Dans un second temps, ce sont les raisons de la difficulté de l'État à se légitimer qui serviront de fondement à l'affirmation selon laquelle le modèle européen est incompatible avec l'instauration d'une souveraineté malienne concrète. Une troisième et dernière partie conciliera les deux premières pour tendre vers une approche générale mettant en lumière la nécessaire refonte du modèle étatique malien. Elle se terminera par des propositions multisectorielles plus ou moins novatrices, de l'échelle locale à l'échelle mondiale, pour tenter d'ouvrir la voie à une sortie de crise et à un développement durable au Mali.